

Contenu :

- Décision du CA de l'Aile Francophone
- L'interclubs provincial 2014-2015
- L'AG provinciale du 5 septembre 2014
- Le nouveau règlement disciplinaire de l'Aile Francophone
- Convention de volontaire
- Agenda

- **Décision du CA de l'Aile Francophone du 7 juin**

Suite à la décision de l'AG provinciale de demander à l'Aile Francophone de refuser l'affiliation de Jean-Paul, Vincent et Jean-Michel OLIVIER, le Conseil d'Administration de l'AF a décidé :

- « Après commentaire du contenu du courrier du CPL , le Conseil d'Administration décide de refuser l'affiliation pour une durée de 10 ans, de Jean-Paul, Vincent et Jean-Michel OLIVIER. »

- **L'interclub provincial 2014-2015**

Vous trouverez, en pièce jointe, les grilles des séries d'interclubs pour 2014-2015 !

Dominique et Michel Verbeeke ont fait le maximum pour rencontrer les souhaits des clubs.

Avant que les séries ne soient importées dans le programme de l'Aile Francophone, il est indispensable que les réactions/réclamations soient introduites au près de Dominique Croes. En cas de besoin, merci de réagir dans les prochains jours.

- **L'AG provinciale de septembre**

L'AG se tiendra le vendredi 5 septembre à 19h00 au CFTT.

L'ordre du jour et la procuration sont joints à la présente.

- **Le nouveau règlement disciplinaire de l'Aile Francophone**

Tous les clubs ont déjà reçu par mail le nouveau règlement disciplinaire. Bien que disponible sur le site de l'AF, il est joint à la présente.

Vous pourrez constater qu'il n'y aura plus de « commission de discipline provinciale » mais un parquet qui pourra, soit proposer, en cas de faute, une transaction ou qui pourra transmettre le dossier à la Commission Disciplinaire Francophone.

Il me semble utile de lire attentivement le document car il vaut mieux savoir ce qu'il contient avant d'être confronté à un problème.

- **Convention de volontaire**

Comme annoncé lors de l'AG, vous trouverez, en document joint, une convention de volontaire que vous pourrez utiliser dans votre club.

Si vous n'êtes pas obligé de vous référer à ce document-type, je vous rappelle que pour que vos bénévoles/volontaires, non-affiliés, soient couverts par l'assurance ETHIAS, **sans coût supplémentaire**, vous avez l'obligation de signer avec eux une convention et adresser une copie au Secrétariat Provincial ! (Dominique Croes)

- **Agenda**

5/9	AG provinciale au CFTT
21/9	Tournoi de Minerois
28/9	Critérium provincial jeunes